



## Chomage et période d'essaie

Par **Visiteur116612**, le **07/08/2019** à **17:21**

Bonjour voila ma situation

Je me suis inscrit sur pole emploi le 15 Novembre 2017 car j'ai changer de région et je suis indemnisé au titre de l'are depuis le 17 avri 2017. Puis j'ai trouver un emploie le 26 fevrier 2018 pour 6 mois en cdd prolonger par la suite en CDI en octobre 2018. Le 24 juin 2019 J'ai signer une rupture conventionnelle et mon contrat se termine aujourd'hui le 7 Aout 2019 et j'enchaîne avec un nouveau travaille demain le 8 Aout.

Voila pour ma situation ma question et la suivante : si pour X raison cela ne se passe pas bien dans mon nouveau travaille et que je rompt la période d'essaie es que je serait quand même indemniser au titre de l'are?? en sachant que depuis 2017 je suis inscrit a pole emploie sans interruption.

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **26/08/2019** à **23:43**

Bonjour

Nous sommes désolés pour l'absence de réponse malgré le nombre de vues et je pense que très vite vous trouverez de l'aide.

Vous dites être inscrit depuis 2017 sans interruption alors que vous travailliez en 2018 et 2019, je vous avoue humblement ne pas comprendre !

Par **Visiteur116612**, le **26/08/2019** à **23:57**

Bonjour

En effet mon message peut preter a confusion j'en suis désoler. Voyez vous je suis rester

inscrit car mes différent contrat était ou en temps partiel ou en cdd ce qui dans certain cas pouvais m'octroyez des droit en plus de mon salaire surtout pour le temps partiel à condition entre autre de rester inscrit a pole emploi et de s'actualiser. Pour exemple j'étais indemniser 800e au titre de l'ARE durant cette période je trouve un emploi à temps partiel de 15 ou 20h et bien selon la rémunération je pourrais avoir un complément ARE mais cela reste a hauteur de l'indémnisation originale (800e dans mon cas) pour éviter les abus ce que je comprend parfaitement mais d'autre saurais l'expliquer bien mieux que moi.

Voila pour le reste j'ai déjà déjà trouver une réponse a mes question mais il et vrai que je ne l'ai pas signaler désoler.

Je vous remercie pour votre message c'est sympas de s'occuper des message perdu dans l'abime comme ca ^^